



**ARRETE N°2024-096-CIRC**  
REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION

**PLACE BUTON – LES ACHARDS**

**Vu** la loi modifiée n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;  
**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R411.17 à R411.18; R411.21.1, R 411.25 à R 411.28;  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;  
**Vu** l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;  
**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 ;  
**Considérant** la demande du club des supporter du FCA du 10/04/24 ;  
**Considérant** que l'organisation d'un vide dressing doit avoir lieu sur la Place Buton - LES ACHARDS, il convient par mesure de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le dimanche 23 juin 2024 de 9h à 18h, PLACE BUTON :

- le stationnement sera interdit sauf aux véhicules du vide dressing.

**Article 2 :**

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'association du club des supporters du FCA.

**Article 3 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5 :**

Monsieur le Maire de la Commune des ACHARDS, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie des Achards, La Directrice Générale des Services de la commune sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à l'association du club des supporters du FCA.

A Les Achards, le 17/04/2024  
Le Maire,

Michel VALLA.

